

Comment gérer une radiation erronée d'un salarié auprès du CCSS ?

Réponse courte

En cas de **radiation erronée** d'un salarié auprès du CCSS, l'employeur doit immédiatement contacter le CCSS via **SECUline** ou par courrier recommandé, soumettre une **déclaration rectificative** sur **MyGuichet** et fournir les justificatifs nécessaires. Le délai légal de correction est de **8 jours ouvrables** suivant la découverte de l'erreur.

Définition

La radiation erronée du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) désigne la suppression injustifiée ou incorrecte de l'affiliation d'un salarié dans le système de sécurité sociale luxembourgeois. Cette situation peut résulter d'une erreur administrative, d'une déclaration incorrecte ou d'un dysfonctionnement technique.

Cette erreur prive temporairement le salarié de ses droits sociaux essentiels (assurance maladie, pension, accident) et engage la responsabilité de l'employeur selon l'article L.121-9 du Code du travail.

Conditions d'exercice

L'employeur est **légalement tenu** de maintenir l'affiliation continue de ses salariés et de corriger toute radiation erronée dès sa découverte.

La correction doit être initiée dans les cas suivants :

- Constat direct par le service RH
- Signalement du salarié concerné
- Notification du CCSS
- Alerte des organismes sociaux partenaires

Modalités pratiques

La procédure de correction comprend ces étapes obligatoires :

- Informer le CCSS dans les meilleurs délais
- Soumettre une déclaration rectificative via MyGuichet
- Fournir les pièces justificatives (contrat, fiches de paie, attestations)
- Assurer le suivi jusqu'à confirmation de réintégration

L'employeur doit parallèlement :

- Notifier le salarié par écrit des démarches entreprises
- Documenter chaque étape de la procédure
- Conserver tous les échanges pendant 10 ans

Pratiques et recommandations

Implémenter une procédure de vérification mensuelle des déclarations CCSS

Désigner un référent RH certifié pour le suivi des corrections

Établir une check-list des documents réglementaires

Maintenir une communication documentée avec le salarié

Prévoir une procédure d'urgence en cas de besoin médical du salarié

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.121-9</u> Code du travail	Obligation de bonne foi
Art. 405 à 410 CSS	Obligations déclaratives
Art. 454 CSS	Procédure de recours

La non-correction d'une radiation erronée dans les délais légaux peut entraîner des sanctions administratives et pénales pour l'employeur. Le salarié peut également engager une action en responsabilité civile pour préjudice subi.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.